

N° 91F0015M au catalogue
ISSN 1205-9978
ISBN 978-0-660-99387-4

Documents démographiques

Explorer l'utilisation des données sur les entrées et les sorties de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les estimations démographiques

par Rose Evra, Stephanie Cheng et Julien Bérard-Chagnon

Date de diffusion : le 29 avril 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier plusieurs collègues pour leurs précieuses contributions au projet. Ils sont particulièrement reconnaissants envers Martin St-Pierre, Martin Provost, Kathryn Spence, Eric Mongrain, Nicolas Bastien, Athanase Barayandema, Éric Caron-Malenfant, Patrick Charbonneau, Jacob Doering et Laurent Martel pour leurs commentaires éclairés sur les premières versions du présent document.

Les auteurs sont également reconnaissants du partenariat continu avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, qui a grandement contribué au projet.

Liste d'acronymes

ASFC = Agence des services frontaliers du Canada

PED = Programme des estimations démographiques

E/S = Entrées et les sorties

PMI = Programme de mobilité internationale

IRCC = Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

RNP = Résidents non permanents

PTAS = Programme des travailleurs agricoles saisonniers

PTET = Programme des travailleurs étrangers temporaires

TRAV_ID = Numéro d'identification unique du voyageur

Table des matières

Remerciements.....	3
Liste d'acronymes	3
Faits saillants	5
Introduction.....	6
1 Données du Programme des entrées et des sorties.....	6
1.1 Aperçu des données sur les entrées et les sorties	6
1.2 Contraintes et limites	7
1.2.1 Données manquantes.....	7
1.2.2 Plusieurs numéros d'identification uniques de voyageurs	7
1.2.3 Indisponibilité du statut de résident et d'immigrant	8
1.2.4 Contenu des données	8
2 Démonstration de la capacité analytique	9
2.2.1 Première étude : Prolongation du séjour au Canada selon le type du document suivant	9
2.2.2 Deuxième étude : Moment du départ parmi les titulaires de permis de travail et d'études.....	11
2.2.3 Troisième étude : Titulaires de permis d'études qui sont devenus des visiteurs	14
3 Travail actuel et futur	15
3.1 Estimations démographiques	15
3.2 Programme du recensement.....	16
3.3 Couplage de données.....	16
Conclusion	17
Références	18

Explorer l'utilisation des données sur les entrées et les sorties de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les estimations démographiques

par **Rose Evra**, **Stephanie Cheng** et **Julien Bérard-Chagnon**

Faits saillants

- En 2024, Statistique Canada a acquis les données sur les entrées et les sorties de l'Agence des services frontaliers du Canada dans le but de les utiliser pour améliorer la mesure de la migration internationale dans le cadre du Programme des estimations démographiques.
- Les données sur les entrées et les sorties ne sont pas recueillies aux fins de calcul des statistiques démographiques. Par conséquent, elles présentent certaines contraintes et limites pour les estimations démographiques, comme l'absence de statut d'immigration.
- Cependant, les trois études de cas présentées dans le document indiquent que les données sur les entrées et les sorties ont le potentiel de perfectionner la mesure de la migration internationale par Statistique Canada.
- Le travail se poursuivra pour plusieurs projets clés afin d'exploiter pleinement le potentiel des données sur les entrées et les sorties pour les estimations démographiques et d'autres programmes à Statistique Canada.

Introduction

Avoir des statistiques migratoires fiables, actuelles et pertinentes est crucial pour mesurer l'accroissement démographique dans le cadre des estimations démographiques, tant pour les utiliser comme données de base dans de nombreux programmes statistiques que pour éclairer des décisions politiques efficaces, surtout dans un contexte de tendances démographiques changeantes.

Comme le Canada ne tient pas actuellement de registre de population, les statistiques sur l'émigration, l'immigration de retour et les résidents non permanents (RNP) quittant le pays ne peuvent pas être estimées directement et sont calculées en utilisant d'autres sources de données, comme les données fiscales, et des modèles démographiques (Statistique Canada, 2025).

À l'été 2024, Statistique Canada a commencé à recevoir les données sur les entrées et les sorties (E/S) fournies par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Ces données suivent les entrées et les sorties au Canada par voie terrestre et aérienne pour garantir la disponibilité de renseignements complets sur les antécédents de voyage¹. Les données sur les E/S ont le potentiel de perfectionner la mesure de la migration internationale² dans le contexte du Programme des estimations démographiques (PED).

Étant donné les utilisations répandues et de nature législative des estimations démographiques, tout changement méthodologique doit être mis en œuvre dans le cadre d'un processus officiel qui comprend une évaluation rigoureuse des données et des résultats, ainsi qu'une communication efficace avec les principaux intervenants, notamment les coordonnateurs statistiques provinciaux et territoriaux du PED.

Dans cette optique, l'objectif du présent rapport est de communiquer les résultats provisoires des premières analyses effectuées en utilisant les données sur les E/S. Le rapport fournira un aperçu des données acquises (section 1), décrira trois études de cas liées à l'amélioration potentielle du PED (section 2) et traitera d'autres projets en cours et à venir reposant sur les données sur les E/S à Statistique Canada (section 3).

Les travaux présentés dans ce document font partie des initiatives du PED pour assurer le maintien de la qualité des statistiques démographiques à long terme, dans le contexte de tendances démographiques en constante évolution ([Travaux en cours concernant les statistiques de migration internationale de Statistique Canada](#)).

1 Données du Programme des entrées et des sorties

Le Programme des E/S de l'ASFC a été mis sur pied en 2021 pour permettre à l'ASFC de recueillir des renseignements exhaustifs, exacts et fiables sur les antécédents de voyage des personnes qui entrent au Canada et qui en sortent, ce qui lui permet de «boucler la boucle» quant aux déplacements des voyageurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays (ASFC, 2025). Statistique Canada a collaboré avec l'ASFC pour acquérir, comprendre et évaluer les données sur les E/S dans le but de calculer des estimations démographiques.

1.1 Aperçu des données sur les entrées et les sorties

Les données des passages à la frontière de l'ASFC comprennent des données sur les E/S selon le mode aérien (vol commercial) et les modes terrestres (en voiture, en camion, en autobus et à pied). L'ASFC recueille les renseignements liés à l'entrée au pays des voyageurs et reçoit les renseignements liés à leur sortie des transporteurs aériens commerciaux pour le mode aérien et du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis pour les modes terrestres.

Les données en date du 1^{er} janvier 2021 sont accessibles à Statistique Canada. D'après une évaluation de l'ASFC, «En 2022-2023, le Programme des E/S avait atteint son objectif de conformité pour la fourniture par les transporteurs aériens des données requises concernant les vols internationaux au départ du Canada»; avec 97 % des données sur les départs aériens reçues des transporteurs aériens dans les délais prescrits, pour tous les vols internationaux en partance du Canada (ASFC, 2025). Ainsi, les données de 2021 doivent être utilisées avec prudence. Les fichiers quotidiens sur les E/S sont transmis à Statistique Canada dans les jours suivant la collecte, ce qui en fait une source très actuelle de renseignements.

1. Des renseignements supplémentaires sur les données sur les E/S sont accessibles à partir de la page suivante : [Collecte et utilisation des données sur les entrées et les sorties](#).

2. La migration internationale comprend quatre composantes : les immigrants, les émigrants, les émigrants de retour et les RNP.

La plupart des entrées par voie maritime ou ferroviaire ou par aéronef privé ne sont pas comprises dans les données reçues par Statistique Canada, bien qu'elles soient saisies par l'ASFC. Les sorties par voie maritime ou ferroviaire ou par aéronef privé sont peu saisies ou ne le sont pas. Selon les statistiques nationales de l'ASFC, 4 % des voyageurs ont utilisé les modes maritime et ferroviaire en 2025³.

Un enregistrement par passage à la frontière figure dans l'ensemble de données. Les données comprennent des renseignements liés à la date et à l'heure du passage à la frontière, au point d'entrée ou de sortie, au type de document de voyage (p. ex. passeport, carte NEXUS⁴, carte de résidence permanente canadienne) et à la citoyenneté associée au document de voyage, au type de passage à la frontière (entrée ou sortie), et au but du voyage (p. ex. raisons personnelles, études, immigration).

Les voyageurs se voient attribuer un numéro d'identification unique du voyageur (TRAV_ID). Du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2025, il y a plus de 76,2 millions de TRAV_ID. Environ un tiers des E/S sont associées à une citoyenneté canadienne.

Tableau 1
Citoyenneté associée aux voyageurs (TRAV_ID) dans les données sur les entrées et les sorties, du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2025

Citoyenneté sur le document de voyage	TRAV_ID	
	nombre	pourcentage
Canadienne seulement	25 476 300	33,4
Canadienne et non américaine ¹	504 600	0,7
Canadienne et américaine	324 700	0,4
Canadienne, américaine et autre	29 100	0,0
Non canadienne et non américaine ¹	22 719 900	29,8
Américaine seulement	27 136 100	35,6
Américaine et non canadienne	105 100	0,1
Total	76 295 800	100,0

1. Une citoyenneté non américaine désigne une citoyenneté de tous les pays autres que les États-Unis et une citoyenneté non canadienne désigne une citoyenneté de tous les pays autres que le Canada.

Source : Agence des services frontaliers du Canada, données sur les entrées et les sorties.

1.2 Contraintes et limites

Les données sur les E/S, disponibles pour les passages à la frontière depuis 2021, ne sont pas recueillies dans le but de calculer des statistiques démographiques. Par conséquent, elles présentent certaines contraintes et limites pour cette utilisation. La présente section aborde certaines de ces limites, qui doivent être soigneusement évaluées et prises en compte avant toute utilisation au sein du PED.

1.2.1 Données manquantes

Des renseignements sont manquants pour environ 1,7 % des enregistrements quotidiens, notamment le TRAV_ID. Du 1^{er} janvier 2021 au 30 janvier 2025, plus de 12,6 millions de passages à la frontière n'étaient pas associés à un TRAV_ID. Cela concerne principalement les citoyens canadiens (61,2 %) et américains (27,6 %), et est probablement lié au traitement des voyageurs NEXUS en mode terrestre, car le système utilisé est différent selon un rapport d'évaluation de l'ASFC⁵.

1.2.2 Plusieurs numéros d'identification uniques de voyageurs

Chaque voyageur se voit attribuer un TRAV_ID. Cependant, un voyageur donné peut avoir plusieurs TRAV_ID, en particulier les voyageurs ayant des documents de voyage associés à plusieurs pays de citoyenneté (p. ex. la double citoyenneté), qui ont renouvelé leurs documents de voyage ou qui sont des voyageurs fréquents. Des erreurs d'orthographe peuvent également entraîner la création d'un nouveau TRAV_ID pour une personne donnée.

3. Le nombre de voyageurs en 2025 par mode se trouve au lien suivant : [Bilan de l'année 2025 de l'ASFC : les réalisations en chiffres](#).

4. De plus amples renseignements au sujet du programme NEXUS se trouvent au lien suivant : [Programme NEXUS](#).

5. [Évaluation du Programme des entrées et des sorties](#).

Les évaluations provisoires des passages à la frontière du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2025 indiquent qu'environ 1,8 million de voyageurs ont plus d'un TRAV_ID.

La différence entre le nombre d'entrées et de sorties associées à un TRAV_ID donné indique que certaines sorties ou entrées sont disponibles pour un TRAV_ID différent ou un enregistrement auquel il manque un TRAV_ID. Pour tout voyageur donné, le nombre d'entrées et de sorties devrait être le même ou avoir une différence maximale de 1. Cependant, environ 7 % des TRAV_ID semblent manquer un passage frontalier, car la différence entre les entrées et les sorties est supérieure à 1 (tableau 2). Par exemple, 7 100 TRAV_ID ont plus de 100 sorties de plus que d'entrées qui leur sont associées, tandis que 13 400 TRAV_ID ont plus de 100 entrées de plus que de sorties.

Tableau 2

Différences entre le nombre d'entrées et de sorties associées à un TRAV_ID donné

Différences entre le nombre d'entrées et de sorties	Dans l'ensemble		Canadiens ¹		Américains ¹		Non-Canadiens et non-Américains ²	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Plus de 100 sorties de plus que d'entrées	7 100	0,0	3 600	0,0	2 400	0,0	2 900	0,0
10 à 99 sorties de plus que d'entrées	111 600	0,1	51 000	0,2	47 300	0,2	27 900	0,1
2 à 9 sorties de plus que d'entrées	2 529 100	3,3	442 500	1,7	1 197 600	4,3	953 400	4,1
La différence entre les entrées et les sorties est inférieure à 2	71 131 500	93,2	24 400 700	92,7	25 775 100	93,4	21 602 800	92,5
2 à 9 entrées de plus que de sorties	2 372 800	3,1	1 331 800	5,1	523 000	1,9	731 000	3,1
10 à 99 entrées de plus que de sorties	130 400	0,2	95 600	0,4	44 400	0,2	34 700	0,1
Plus de 100 entrées de plus que de sorties	13 400	0,0	9 600	0,0	5 100	0,0	5 900	0,0
Total	76 295 900	100,0	26 334 800	100,0	27 594 900	100,0	23 358 700	100,0

1. Selon la citoyenneté associée au document de voyage.

2. La catégorie Non-Canadiens et non-Américains désigne les citoyens de tous les pays autres que le Canada et les États-Unis selon le document de voyage.

Note : Certains voyageurs appartiennent à plus d'une catégorie (Américains, Canadiens ou non-Canadiens et non-Américains) et ne sont comptés qu'une seule fois dans la catégorie globale.

Source : Agence des services frontaliers du Canada, données sur les entrées et les sorties.

1.2.3 Indisponibilité du statut de résident et d'immigrant

Le PED estime le nombre de migrants internationaux (émigrants, émigrants de retour, immigrants et RNP)⁶. À cette fin, il est très important de pouvoir distinguer les migrants des voyageurs, comme les touristes, dans les données sur les E/S. Ces données permettent de calculer le temps passé au Canada et à l'étranger depuis 2021, et la citoyenneté associée au document de voyage utilisé pour traverser la frontière y figure. Cependant, les données sur les E/S ne fournissent pas de renseignements sur le statut de résident au Canada et à l'étranger; par conséquent, les migrants ne peuvent pas être identifiés directement. Par exemple, pour déterminer le statut d'immigration des voyageurs, un couplage d'enregistrements aux données sur l'immigration d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est requis (voir [section 3.1](#)).

Les Nations Unies recommandent de prendre en compte la durée du séjour à l'étranger et au pays pour déterminer le statut de résident et d'immigration (Nations Unies, 2025). Des travaux futurs pourraient être réalisés pour explorer la possibilité d'utiliser le concept de durée de séjour dans le PED.

1.2.4 Contenu des données

La capacité d'identifier les migrants est cruciale pour le PED. Cependant, les données sur les E/S ne se limitent pas aux touristes et aux migrants, elles englobent également les personnes travaillant dans des secteurs nécessitant de nombreux passages à la frontière. Par exemple, les agents frontaliers, les camionneurs et le personnel de cabine figurent dans le fichier et ne sont pas facilement identifiables.

Idéalement, la variable « objectif du voyage » pourrait aider à identifier les émigrants, les étudiants étrangers et d'autres types de migrants, mais en pratique, elle ne fournit pas suffisamment de renseignements pour identifier tous les voyages liés aux migrations ou au tourisme car on indique souvent que le voyage a lieu pour des raisons personnelles. Par conséquent, un couplage d'enregistrements aux données sur l'immigration d'IRCC est nécessaire pour déterminer les différents types de migrants. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour identifier les émigrants et les émigrants de retour dans les données sur les E/S.

6. Pour obtenir les définitions des composantes de la migration internationale, veuillez consulter le [glossaire](#) du Guide technique des estimations démographiques à Statistique Canada.

Malgré les efforts de l'ASFC pour éliminer les doublons, une petite proportion des enregistrements en sont. Grâce au couplage d'enregistrements, il est possible de repérer certains de ces doublons.

2 Démonstration de la capacité analytique

Malgré les limites mentionnées précédemment, les données sur les E/S ont le potentiel de raffiner les estimations du nombre d'émigrants, d'émigrants de retour et de RNP de Statistique Canada. La présente section comprend trois études de cas portant sur les RNP et reposant sur des données sur les E/S. Ce sont des exemples du travail d'évaluation qui doit être effectué avant de tirer parti des données sur les E/S pour produire des estimations démographiques. Les résultats de ces études de cas ne doivent pas être utilisés pour produire des estimations.

Les deux premières études de cas sont axées sur les titulaires de permis de travail et les titulaires de permis d'études dont les permis sont entrés en vigueur en 2022 et, selon les données sur les E/S, qui sont entrés au Canada à la date d'entrée en vigueur du permis^{7,8,9}. Il convient de prendre note que les titulaires d'un visa de visiteur ou d'une fiche du visiteur ne sont pas pris en compte dans les deux premières études de cas, car ils ne font pas partie de la population cible du recensement et des estimations démographiques (Statistique Canada, 2025). La troisième étude de cas ne comprend que la sous-population des titulaires de permis d'études.

Les données des titulaires de permis ont été obtenues auprès d'IRCC et ont été couplées de manière déterministe aux données sur les E/S au moyen de l'appariement du nom complet d'une personne et de sa date de naissance. De plus, la date d'entrée en vigueur (de début) du permis a été associée à la date d'entrée dans les données sur les E/S pour établir un couplage réussi. Avant le couplage, 857 700 personnes avaient des permis de travail et 548 200 personnes avaient des permis d'études dont la date d'entrée en vigueur était en 2022. Selon les critères mentionnés, le taux de couplage était de 47,6 % pour les titulaires de permis de travail et de 64,3 % pour les titulaires de permis d'études. Les résultats suivants concernent les 408 300 titulaires de permis de travail et les 352 400 titulaires de permis d'études qui ont été couplés à leurs données sur les E/S.

Pour les titulaires de permis qui ont été couplés avec succès, leurs renseignements dans les données sur les E/S du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2025 ont été extraits.

2.2.1 Première étude : Prolongation du séjour au Canada selon le type du document suivant

Avant l'expiration de leur permis de travail¹⁰ ou d'études¹¹, les titulaires de permis peuvent demander une prolongation de leur séjour. Pendant qu'IRCC traite leurs demandes, ils conservent leur statut et sont légalement autorisés à rester au Canada. Le délai de traitement¹² varie selon le type de permis. Par exemple, le 1^{er} octobre 2025, le délai de traitement était de 196 jours pour un permis de travail (initial et prolongation) dont la demande a été faite à partir du Canada et de 171 jours pour une prolongation de permis d'études.

Pour les titulaires de permis dont le permis a expiré et qui ont ensuite obtenu une prolongation de permis, le PED suppose qu'ils restent au Canada pendant la période intérimaire. La première étude de cas vise à évaluer la validité de cette hypothèse en utilisant les données sur les E/S.

L'analyse porte sur les titulaires de permis d'études et de travail qui ont obtenu un document subséquent (une prolongation de permis¹³, un nouveau permis de travail ou d'études, une demande d'asile, un permis de résident temporaire ou un permis de résident permanent) après l'expiration de leur dernier permis d'études ou de travail. On y examine le pourcentage de titulaires de permis de travail et de titulaires de permis d'études restant au Canada entre la date d'expiration du dernier permis et la date d'entrée en vigueur du prochain document

7. L'année 2022 a été choisie pour s'assurer qu'un nombre suffisant de personnes avaient des permis qui expiraient au plus tard le 1^{er} janvier 2025 et pour permettre l'analyse des tendances en matière d'entrées et de sorties.

8. Pour une personne donnée, les permis de travail et d'études délivrés en 2022 n'étaient pas nécessairement les premiers permis au Canada.

9. Si une personne avait à la fois un permis de travail et un permis d'études en 2022, elle était prise en compte dans les analyses tant pour les titulaires de permis de travail que pour les titulaires de permis d'études.

10. [Prolongation de votre permis de travail ou modification de ses conditions de séjour : Comment faire prolonger votre permis de travail — Canada.ca.](#)

11. [Prolongation de votre permis de travail ou modification de ses conditions de séjour : Pendant que vous conservez votre statut - Canada.ca.](#)

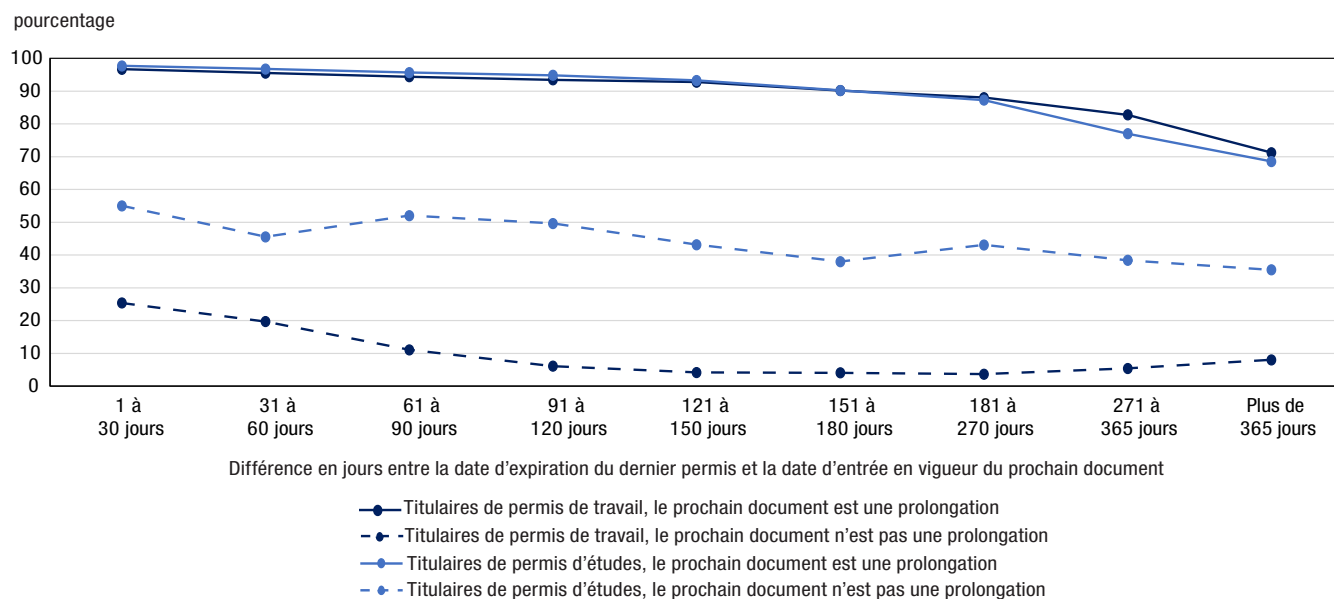
12. [Vérifiez nos délais de traitement actuels — IRCC — Canada.ca.](#) Consulté le 20 octobre 2025. La méthode de calcul des délais de traitement se trouve au lien suivant : [Comment les délais de traitement sont-ils calculés?](#)

13. Dans le présent rapport, une prolongation de permis est défini comme un permis d'études ou de travail pour lequel le type de demande est une prolongation et le dernier pays de résidence de la personne est le Canada.

(ci-après la «période intérimaire»). Des données du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2025 ont été utilisées. Les titulaires de permis qui ont ensuite obtenu un permis qui n'était pas une prolongation (un nouveau permis de travail ou d'études, un permis de résident temporaire ou de résident permanent) ou soumis une demande d'asile sont utilisés comme groupe de comparaison pour aider à contextualiser les résultats pour ceux qui ont obtenu une prolongation de permis.

Graphique 1

Pourcentage de titulaires de permis restant au Canada entre la date d'expiration du dernier permis et la date d'entrée en vigueur du prochain document, du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2025, par type de permis, cohorte de 2022



Sources : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, données sur l'immigration, et Agence des services frontaliers du Canada, données sur les entrées et les sorties.

Titulaires de permis de travail

Parmi les 408 300 titulaires de permis de travail dans la présente étude, 117 300 personnes ont obtenu un document subséquent après l'expiration de leur permis.

Parmi les 72 000 titulaires de permis de travail (78 800 permis¹⁴) de la cohorte de 2022 dont le prochain document était une prolongation de permis, environ 50 % ont obtenu une prolongation dans les 80 jours suivant l'expiration de leur permis précédent et 80 % ont obtenu une prolongation dans un délai de 132 jours. Plus la période intérimaire est longue, plus la probabilité de rester au Canada pendant toute la période intérimaire est faible. Lorsque la prolongation de permis est entrée accordée dans les 30 jours suivant l'expiration du dernier permis, une grande proportion (96,7 %) des RNP sont restés au Canada pendant toute la période intérimaire (graphique 1). La proportion a progressivement diminué pour s'établir à 90,2 % lorsque la période intérimaire avait une durée de 151 à 180 jours et à 71,2 % lorsque la prolongation de permis est accordée plus d'un an après l'expiration du dernier permis.

Par comparaison, parmi les 45 300 titulaires de permis de travail (67 200 permis) dont le prochain document n'était pas une prolongation de permis ou une demande d'asile, une proportion plus faible est restée au Canada pendant toute la période intérimaire. Par exemple, 25,4 % sont restés au Canada lorsque le prochain document est entré en vigueur dans les 30 jours suivant la date d'expiration du dernier permis. La tendance à rester au pays a diminué de façon constante jusqu'à ce que la période intérimaire atteigne 181 à 270 jours (3,7 %), puis elle a enregistré une augmentation pour ceux dont la période intérimaire compte plus de 365 jours (8,0 %).

14. Comme certains titulaires de permis peuvent avoir des documents subséquents après l'expiration de leur dernier permis plus d'une fois, le nombre de permis est supérieur au nombre de titulaires de permis.

Titulaires de permis d'études

Parmi les 352 400 titulaires de permis d'études dans la présente étude, 80 400 personnes ont obtenu un document subséquent après l'expiration de leur permis.

Dans la présente étude de cas, les titulaires de permis d'études ont obtenu des prolongations de permis plus rapidement que les titulaires de permis de travail. Environ 50 % des prolongations de permis ont été reçues dans les 43 jours suivant l'expiration du dernier permis et 80 %, dans un délai de 100 jours. Comme pour les titulaires de permis de travail, le pourcentage de ceux qui sont restés au Canada pendant toute la période intérimaire était plus élevé parmi les 71 600 titulaires de permis d'études (79 400 permis) dont le document suivant était une prolongation de permis que parmi les 8 800 titulaires de permis d'études (9 000 permis) dont le document suivant n'était pas une prolongation de permis. Par exemple, lorsque le prochain document est entré en vigueur dans les 30 jours suivant la date d'expiration du permis précédent, 97,7 % des titulaires de permis d'études sont restés au Canada si le prochain document était une prolongation de permis, comparativement à 55,0 % si les titulaires de permis ont ensuite obtenu un permis qui n'était pas une prolongation ou soumis une demande d'asile.

Parmi les personnes dont le document suivant n'était pas une prolongation de permis, la proportion de celles qui sont restées pendant la période intérimaire était plus élevée pour les titulaires de permis d'études que pour les titulaires de permis de travail. Pour les titulaires de permis de travail, la proportion de ceux qui sont restés a varié de 3,6 % à 25,4 %, tandis que pour les titulaires de permis d'études, la proportion a varié de 35,5 % à 55,0 %. Une répartition plus détaillée par type de document suivant a indiqué que la plupart des personnes qui sont restées au Canada avaient par la suite obtenu la résidence permanente ou soumis une demande d'asile — les deux étant associés à des taux plus élevés de titulaires de permis d'études restant au pays par rapport aux titulaires de permis de travail. Cela contribue à la proportion globale plus élevée de personnes restant au pays observée parmi les titulaires de permis d'études.

Dans l'ensemble, les personnes dans l'étude qui avaient une prolongation de permis étaient plus susceptibles de rester au pays pendant la période intérimaire que celles qui ont obtenu un permis qui n'était pas une prolongation ou soumis une demande d'asile. Cela peut s'expliquer par la condition pour conserver son statut pour les prolongations de permis. Pour conserver leur statut, les personnes doivent rester au Canada pour continuer à travailler ou à étudier. Si elles quittent le Canada et y reviennent, elles ne peuvent ni travailler¹⁵ ni étudier¹⁶ tant qu'IRCC n'a pas délivré un nouveau permis. Les résultats de la présente analyse indiquent que la méthodologie du PED pour tenir compte des prolongations de permis est fiable, peu importe les délais de traitement.

2.2.2 Deuxième étude : Moment du départ parmi les titulaires de permis de travail et d'études

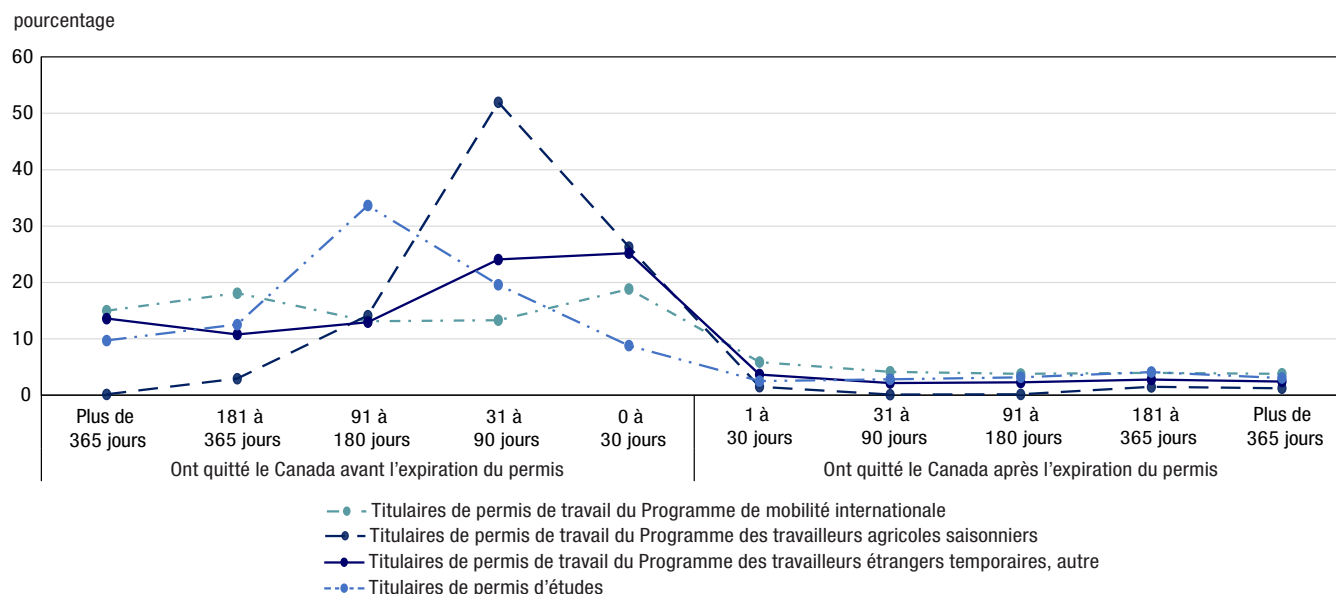
Statistique Canada suppose que les titulaires de permis quittent le pays à la fin de leur permis, à moins qu'ils n'obtiennent une prolongation de permis, fassent une demande d'asile ou deviennent résidents permanents. L'objectif de la deuxième étude de cas est d'évaluer la possibilité d'utiliser les données sur les E/S pour estimer le nombre de travailleurs et d'étudiants étrangers de la cohorte de 2022 qui ont quitté le Canada avant la date d'expiration de leur permis. Les résultats de l'étude de cas reposent sur le statut de permis d'une personne et son historique de sortie en date du 1^{er} janvier 2025. La présente étude de cas se limite aux titulaires de permis couplés qui ont quitté le Canada.

15. Pour voyager à l'extérieur du Canada pendant la prolongation d'un permis de travail, veuillez consulter la page : [J'ai fait une demande de prolongation de mon permis de travail. Ai-je le droit de voyager à l'extérieur du Canada?](#)

16. Pour voyager à l'extérieur du Canada pendant la prolongation d'un permis d'études, veuillez consulter la page : [J'ai présenté une demande de prolongation de mon permis d'études. Est-ce que je peux voyager hors du Canada et y revenir?](#)

Graphique 2

Répartition des titulaires de permis qui ont quitté le Canada selon le nombre de jours entre la date d'expiration du dernier permis et la dernière date de sortie, au 1^{er} janvier 2025, par type de permis, cohorte de 2022



Sources : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, données sur l'immigration, et Agence des services frontaliers du Canada, données sur les entrées et les sorties.

Titulaires de permis de travail

Aux fins de l'analyse, les permis de travail sont divisés en trois groupes :

1. Programme de mobilité internationale (PMI);
2. Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), à l'exception du Programme des travailleurs agricoles saisonniers;
3. Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS).

Le PMI¹⁷ et le PTET¹⁸ sont les deux principales catégories de permis de travail au Canada, et ont des exigences et des objectifs distincts¹⁹. Une distinction importante entre les deux programmes de travailleurs temporaires est qu'en plus des permis liés à un employeur, le PMI offre des permis de travail ouverts, ce qui signifie que les travailleurs étrangers temporaires ne sont pas liés à une seule entreprise ou à un seul emploi. Parmi les titulaires de permis de travail du PMI dont les permis sont entrés en vigueur en 2022, 84 % des permis de travail étaient ouverts tandis que 16 % étaient liés à un employeur. Parallèlement, tous les permis de travail délivrés dans le cadre du PTET étaient liés à l'employeur. Découlant du PTET, le PTAS²⁰ est un volet axé sur les besoins en main-d'œuvre agricole saisonnière. Les travailleurs du PTAS peuvent rester un maximum de huit mois du 1^{er} janvier au 15 décembre. Ils ne peuvent pas prolonger leur permis du PTAS, mais peuvent revenir au Canada l'année suivante avec un nouveau permis du PTAS. Étant donné la nature du PTAS, ce sous-groupe de titulaires de permis du PTET est considéré comme le troisième groupe.

17. De plus amples renseignements sur le PMI se trouvent à la page suivante : [Embaucher dans le cadre du Programme de mobilité internationale — Canada.ca](#).

18. De plus amples renseignements sur le PTET se trouvent à la page suivante : [Embaucher un travailleur étranger temporaire avec une évaluation de l'impact sur le marché du travail — Canada.ca](#).

19. CIMM — Distinctions essentielles entre le Programme de mobilité internationale (PMI) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) — 7 novembre 2023 — Canada.ca.

20. De plus amples renseignements sur le PTAS se trouvent à la page suivante : [Embaucher un travailleur temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers : Aperçu — Canada.ca](#).

Comme le montre le graphique 2, parmi les 79 660 titulaires de permis de travail de la cohorte de 2022 dont le permis a expiré et qui ont quitté le Canada au 1^{er} janvier 2025, la majorité (82,8 %) est partie avant l'expiration de leur permis. Cette proportion était de 78,4 % pour les titulaires de permis du PMI, de 95,5 % pour les titulaires de permis du PTET dans le volet du PTAS et de 86,6 % pour les autres titulaires de permis du PTET.

Pour les titulaires de permis de travail qui sont partis avant l'expiration de leur permis, le moment de leur départ variait selon le programme. Les titulaires de permis de travail du PMI étaient plus susceptibles de partir plus tôt que les titulaires de permis de travail du PTET. En comparaison, les titulaires de permis de travail du PTET étaient plus susceptibles de quitter le Canada près de la date d'expiration. Parmi les titulaires de permis de travail qui ont quitté le Canada, 32,2 % des titulaires de permis de travail du PMI ont quitté le pays dans les 90 jours précédant l'expiration de leur permis. La proportion était de 78,2 % pour les titulaires de permis de travail du PTAS et de 49,2 % pour les autres titulaires de permis de travail du PTET.

Une raison possible de la variation du moment choisi pour quitter le Canada est la flexibilité du type de permis. Les critères flexibles des permis de travail ouverts permettent à la majorité des titulaires de permis de travail du PMI de changer d'emploi et de lieu de travail. Inversement, les titulaires de permis de travail du PTET sont plus susceptibles d'avoir un contrat de travail, ce qui peut être lié à leur départ du Canada près de la date de fin du contrat ou du permis. Le moment de départ le plus fréquent pour les titulaires de permis de travail du PTAS est de 31 à 90 jours avant la date d'expiration du permis. Cela peut s'expliquer par l'interaction entre la date d'expiration du permis et la saison agricole. Bien que la plupart des permis de travail du PTAS aient pris fin le 15 décembre, de nombreux travailleurs ont quitté le Canada entre septembre et novembre alors que la saison de croissance touchait à sa fin, donc environ 31 à 90 jours avant le 15 décembre.

Titulaires de permis d'études

Parmi les 40 620 titulaires de permis d'études de la cohorte de 2022 dont le permis a expiré et qui ont quitté le Canada en date de janvier 2025, 84,3 % ont quitté le pays avant la date d'expiration du permis. Le moment choisi le plus fréquemment était de 91 à 180 jours avant la date d'expiration, et 33,7 % des titulaires de permis d'études ont quitté le pays pendant cette période. Cela peut être associé à la durée du permis d'études, qui est généralement valide pour la période d'études et 90 jours supplémentaires²¹. La période de 90 jours permet aux titulaires de permis d'études de se préparer à partir ou de demander une prolongation de leur séjour. La tendance observée dans le graphique 2 indique que les titulaires de permis d'études qui ont quitté le Canada étaient plus enclins à partir dès qu'ils ont obtenu leur diplôme.

Certains titulaires de permis de travail et titulaires de permis d'études ont peut-être demandé un nouveau statut temporaire ou permanent, mais ont été refusés par IRCC après l'expiration de leur dernier permis²². Cela pourrait expliquer pourquoi une petite proportion de personnes ont quitté le Canada après l'expiration de leur permis. La présente étude de cas visait à mesurer le moment du départ. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles certaines personnes partent après la date d'expiration du permis, car certaines restent au pays en ayant soumis une demande de prolongation de séjour ou avec un permis dont la date d'expiration est passée.

Statistique Canada suppose que les titulaires de permis quittent le pays à la fin de leur permis, à moins qu'ils n'obtiennent une prolongation de permis, fassent une demande d'asile ou deviennent résidents permanents. Les résultats sont informatifs pour le PED, car les données sur les E/S pourraient aider à perfectionner cette hypothèse pour les départs de RNP. Ils démontrent également que les comportements des RNP qui ont quitté le Canada peuvent varier en fonction de leur type de permis.

21. Permis d'études : Pendant vos études — Canada.ca.

22. Selon les données d'IRCC, le taux d'approbation des demandes de janvier à avril 2025 était de 89 % pour la prolongation de permis de travail et de 93 % pour la prolongation de permis d'études. De plus amples renseignements se trouvent à la page suivante : Comité plénier — Tableau récapitulatif des données en date du 30 avril 2025 — 9 juin 2025 — Canada.ca.

2.2.3 Troisième étude : Titulaires de permis d'études qui sont devenus des visiteurs

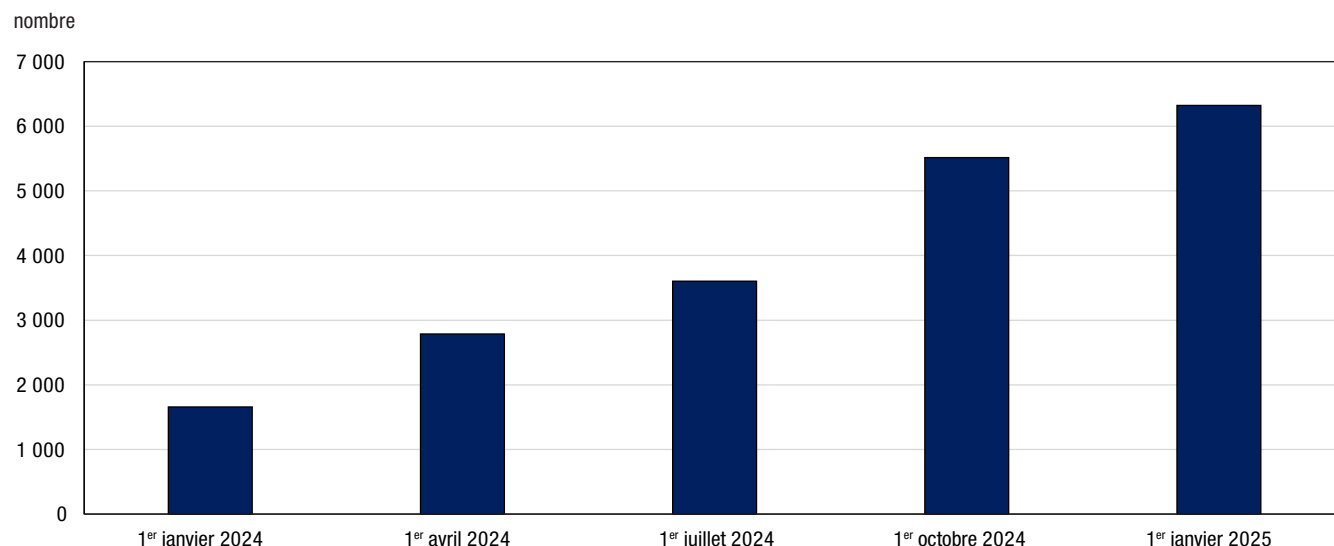
Les titulaires de permis peuvent demander des documents de visiteur tout en ayant des permis valides. Il y a deux principaux types de documents de visiteur. Le premier est un visa de visiteur²³, qui permet aux citoyens des pays pour lesquels un visa est exigé d'entrer au Canada en tant que visiteurs pour une durée maximale de six mois. Un autre type de document de visiteur est la fiche du visiteur²⁴, qui permet entre autres aux titulaires de permis de travail et aux titulaires de permis d'études de prolonger leur séjour en tant que visiteurs après l'expiration de leur statut temporaire autorisé.

En 2024, le nombre de demandes pour une fiche du visiteur reçues par IRCC a doublé, passant de 196 965 en 2019 à 389 254 (Keung, 2025). Il semble y avoir une tendance émergente parmi les titulaires de permis dont les permis expirent : ils tentent de prolonger leur séjour au pays en demandant une fiche du visiteur. La présente étude de cas repose sur des données sur les E/S pour valider l'observation concernant les anciens titulaires de permis d'études.

Le graphique 3 montre l'augmentation du nombre d'anciens titulaires de permis d'études qui sont restés au Canada avec un document de visiteur, selon les données sur les E/S du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025.

Graphique 3

Nombre d'anciens titulaires de permis d'études qui sont restés au Canada avec un document de visiteur valide, du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025, cohorte de 2022



Note : Les visas de visiteur ou les fiches du visiteur délivrés avant le permis d'études en 2022 et les autorisations de voyage électroniques sont exclus du document de visiteur dans le graphique.

Sources : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, données sur l'immigration, et Agence des services frontaliers du Canada, données sur les entrées et les sorties.

En date du 1^{er} janvier 2024, parmi les personnes qui ont reçu un permis d'études en 2022, 43 000 personnes avaient un permis expiré. Parmi elles, 1 700 personnes sont restées au Canada avec un document de visiteur après l'expiration de leur dernier permis. En date du 1^{er} janvier 2025, le nombre d'étudiants ayant des permis expirés a augmenté pour atteindre 85 200 et le nombre d'entre eux étant restés au Canada avec un document de visiteur a augmenté pour atteindre 6 300. Certains anciens titulaires de permis qui sont restés au Canada en tant que visiteurs attendaient probablement un autre permis. Certains programmes de permis temporaires accordent aux membres de la famille le droit de rester au Canada sans permis. Il est possible que certains de ces visiteurs aient été des membres de la famille vivant avec des titulaires de permis valides, auquel cas ils étaient déjà pris en compte dans la catégorie « autres » des estimations des RNP (Statistique Canada, 2025).

23. De plus amples renseignements sur le visa de visiteur se trouvent à la page suivante : [Visa de visiteur \(visa de résident temporaire\) — Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugiés-citoyenneté/services/visas-et-permis/visas/visa-de-visiteur.aspx).

24. De plus amples renseignements sur la fiche du visiteur se trouvent à la page suivante : [Prolongez votre séjour au Canada \(fiche du visiteur\) : À propos du document — Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugiés-citoyenneté/services/visas-et-permis/visas/fiche-du-visiteur.aspx).

Cette tendance émergente soulève certaines questions. La population cible pour le recensement et les estimations démographiques comprend les citoyens canadiens, les résidents permanents (immigrants) et les RNP dont le lieu de résidence habituel²⁵ se trouve au Canada (Statistique Canada, 2021). Par conséquent, les visiteurs qui ne sont pas des membres de la famille des titulaires de permis sont exclus des statistiques démographiques. Les titulaires de permis d'études qui obtiennent un visa de visiteur tout en ayant demandé un nouveau permis pourraient ne pas être considérés comme des visiteurs d'un point de vue démographique, même si ces personnes ne sont généralement pas autorisées à travailler ou à étudier²⁶ au Canada avec seulement un document de visiteur. Cela serait une approche semblable à la méthodologie utilisée pour tenir compte des prolongations de permis comprises dans le PED même si les personnes sont sans permis de travail ou d'études valide à la date de référence. Des travaux futurs seront nécessaires pour mieux comprendre ces populations.

3 Travail actuel et futur

Dans la section précédente, nous avons évalué la façon dont les données sur les E/S peuvent fournir des renseignements sur les prolongations de permis, le moment de départ des titulaires de permis et la présence au pays des RNP acquérant des documents de visiteur. Les résultats des études de cas ne sont pas seulement informatifs pour le PED, mais aussi pour d'autres programmes de Statistique Canada. Le travail se poursuit pour plusieurs projets clés. La présente section décrit certaines des initiatives en cours et met en lumière les projets à venir.

3.1 Estimations démographiques

Le travail de développement se poursuivra pour évaluer le potentiel des données sur les E/S, traiter les données et examiner la façon dont elles peuvent être intégrées aux estimations démographique pour les RNP, les émigrants et les émigrants de retour.

L'identification des RNP, des émigrants et des émigrants de retour à partir des données sur les E/S nécessite un couplage fiable avec d'autres sources, ainsi que la détermination du statut d'immigration des personnes (non-immigrant, immigrant ou RNP) et de leur lieu de résidence, qui ne sont pas directement accessibles dans les données sur les E/S.

Naturellement, la confirmation du départ des RNP, des émigrants et des émigrants de retour nécessite un lien réussi avec d'autres sources de données. Les RNP et les immigrants qui émigrent peuvent être identifiés en utilisant le couplage d'enregistrements avec les données sur l'immigration. Cependant, identifier les non-immigrants (comme les personnes nées au Canada) qui émigrent à partir des données sur les E/S pose certains défis supplémentaires. L'utilisation du type de document de voyage (p. ex. un passeport canadien) en plus des couplages d'enregistrements pourrait être une solution, du moins pour les personnes sans double citoyenneté²⁷.

Il est également important d'apparier le plus grand nombre possible d'enregistrements afin d'obtenir des résultats représentatifs pour les populations d'intérêt. Des modèles statistiques pourraient devoir être élaborés et appliqués aux données sur les E/S pour régler ce problème, par exemple en prédisant la probabilité qu'une personne non couplée quitte le Canada.

La migration est définie comme un changement de lieu de résidence habituel. Comme l'émigration et l'émigration de retour ne sont pas des motifs de voyage se trouvant dans les données sur les E/S, il faudra les déterminer indirectement. L'émigration étant un événement relativement rare, les personnes figurant dans les données sur les E/S devront être réparties en migrants et en voyageurs (p. ex. une personne partant en vacances à l'étranger pendant deux semaines ou un touriste visitant le Canada pendant un mois) en fonction du temps passé au Canada et à l'étranger. Les normes internationales, telles que celles recommandées par les Nations Unies, et les conversations avec des organismes statistiques qui disposent d'un registre de population ou utilisent des données frontalières,

25. Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 — Lieu habituel de résidence.

26. Si les permis des titulaires de permis de travail ou d'études expirent avant qu'ils puissent faire une nouvelle demande, ils doivent cesser de travailler ou d'étudier jusqu'à ce que leur statut soit rétabli. De plus amples renseignements sur le rétablissement du statut pour les titulaires de permis de travail se trouvent à la page suivante : [Rétablissez votre statut et obtenez un permis de travail — Canada.ca](#). Des renseignements sur le rétablissement du statut pour les titulaires de permis d'études se trouvent à la page suivante : [Prolongez votre permis d'études ou rétablissez votre statut : Que faire si votre permis est expiré — Canada.ca](#).

27. Citoyen ou citoyenne à double citoyenneté — [Voyage.gc.ca](#).

comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, pourraient aider à établir une définition (Australian Bureau of Statistics, 2025; Statistics New Zealand, 2025; Nations Unies, 2025). Ce défi peut également avoir des répercussions sur la mesure des RNP, par exemple s'ils quittent le pays pendant une courte période avant d'y revenir.

3.2 Programme du recensement

Les estimations démographiques du PED sont calculées en utilisant les chiffres diffusés du recensement, rajustés en fonction du sous-dénombrement net du recensement.

Statistique Canada explore l'utilisation des données sur les E/S pour soutenir les activités de certification du recensement.

Les données sur les E/S pourraient également constituer une source d'information auxiliaire pour l'Étude sur le sous-dénombrement du recensement (ESoR), car elles permettraient de confirmer le départ du pays ou l'entrée au pays, ce qui faciliterait l'estimation de la résidence au Canada le jour du recensement (Statistique Canada, 2024). Ces données peuvent être utilisées à plusieurs étapes de l'ESoR, comme à l'étape d'échantillonnage (stratification), dans le modèle de rajustement de la non-réponse lors de la collecte, pour calibrer les poids et même pour imputer directement la classification finale (omise ou hors du champ d'observation) des personnes sélectionnées dans l'échantillon.

Statistique Canada explore l'utilisation élargie des données administratives lors des prochains recensements. Les données sur les E/S pourraient être intégrées à la recherche entreprise pour élaborer un modèle de recensement combiné²⁸ et des plans de contingence fondés sur des données administratives pour les prochains recensements. Plus précisément, les données sur les E/S pourraient aider à améliorer les modèles statistiques en cours d'élaboration pour déterminer la population visée par le recensement à partir des données administratives.

3.3 Couplage de données

Exploiter le plein potentiel des données sur les E/S nécessitera un couplage d'enregistrements fiable avec d'autres sources de données. Des travaux sont en cours pour inclure les données sur les E/S dans l'Environnement de couplage de données sociales en utilisant le couplage d'enregistrements probabiliste²⁹.

Par ailleurs, Statistique Canada explore les couplages d'enregistrements déterministes³⁰ des données sur les E/S avec les données sur l'immigration d'IRCC en utilisant le prénom et le nom de famille des voyageurs, leur date de naissance et les dates d'entrée. Les études de cas dans le présent document ont été réalisées en utilisant un couplage d'enregistrements déterministe exact. Cette technique réduit le plus possible les faux positifs, mais limite le couplage des personnes qui sont entrées au Canada à une date différente de la date de début du permis et pour lesquelles les renseignements sur les documents de voyage diffèrent des données sur l'immigration.

Le couplage d'enregistrements permettra de déterminer les départs du pays, entre autres choses.

28. [Recherche sur le recensement combiné.](#)

29. [Environnement de couplage de données sociales \(ECDS\).](#)

30. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le couplage d'enregistrements déterministe et le couplage d'enregistrements probabiliste, veuillez consulter la page suivante : [3.4.5 Couplage d'enregistrements.](#)

Conclusion

Le présent document vise à communiquer certains résultats provisoires de l'examen des données sur les E/S de Statistique Canada pour les estimations démographiques. Le rapport a permis d'explorer trois utilisations des données sur les E/S : la proportion de titulaires de permis restant au Canada selon leur type de document subséquent, le moment du départ parmi les titulaires de permis qui ont quitté le Canada et la proportion de titulaires de permis d'études qui sont devenus visiteurs et sont restés au Canada.

Les évaluations initiales indiquent que les données sur les E/S pourraient avoir un bon potentiel pour raffiner la mesure de la migration internationale par Statistique Canada. Cependant, puisque les données administratives ne sont pas recueillies dans le but de calculer des statistiques officielles, tirer parti de leur potentiel nécessitera davantage de travail, comme effectuer des couplages d'enregistrements fiables et en temps opportun avec d'autres sources de données et élaborer de nouvelles méthodes pour identifier les migrants et les voyageurs. Il est encore trop tôt pour que Statistique Canada décrive l'utilisation précise des données sur les E/S de l'ASFC lors de la production des estimations démographiques de l'organisme.

Malgré leurs limites, les données sur les E/S sont déjà une source précieuse pour évaluer certaines hypothèses actuelles sur les RNP dans le PED. Les études de cas dans le présent document mettent également en lumière des réalités émergentes liées aux RNP. De plus, l'utilisation des données sur les E/S pourrait éventuellement fournir des informations sur la taille d'une population potentielle résidant au Canada sans statut.

L'utilisation stratégique des données sur les E/S pourrait entraîner de nouveaux développements pour les estimations démographiques et pour plusieurs programmes statistiques à Statistique Canada. La mise en œuvre éventuelle de ces changements est envisagée à l'automne 2028, lors du remaniement des estimations sur la base du Recensement de 2026 et de ses études de couverture.

Entre-temps, Statistique Canada continuera de faire part des progrès réalisés avec les données sur les E/S, par exemple au moyen de la publication de rapports et de produits innovateurs.

Références

- Agence des services frontaliers du Canada (2025). [Évaluation du Programme des entrées et des sorties](#).
- Australian Bureau of Statistics (2025). [Usual residence standard](#).
- Keung, N. (27 février 2025). [Record number of people applying to come to Canada to work, study or visit were refused in 2024](#). *Toronto Star*.
- Nations Unies (2025). [Recommendations on Statistics of International Migration and Temporary Mobility](#).
- Statistics New Zealand (2025). [Migration Data Transformation](#).
- Statistique Canada (2021). [Annexe 1.3 — Information provenant du Recensement de la population de 2021 \(Annexe\)](#). Dans *Guide du Recensement de la population, 2021*, n° 98-304-X au catalogue.
- Statistique Canada (2024). [Rapport technique sur la couverture, Recensement de la population, 2021](#), n° 98-303-X au catalogue.
- Statistique Canada (2025). [Guide technique des estimations démographiques à Statistique Canada](#), n° 91-528-X au catalogue.